



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 31 - Avenant à la convention de partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle

Avenant à la convention de partenariat avec la Région pour la réalisation de la signalétique patrimoniale de la Citadelle

Rapporteur : M. l'Adjoint MORTON

	Date	Avis
Commission n° 6	11/09/2018	Favorable unanime

Le Conseil Municipal, par sa délibération du 22 juin 2017, a validé le principe d'une collaboration avec la Région Bourgogne-Franche Comté pour la mise en place d'une signalétique patrimoniale à la Citadelle selon la charte développée par la Région et déjà présente en ville.

Les panneaux prévus sont aujourd'hui en place. Leur esthétique est en adéquation avec le site de la Citadelle inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et très attractive pour le public qui les lit avec attention.

Lors des échanges entre les services de la Citadelle et de la Région, un consensus s'est établi sur l'utilité d'un panneau supplémentaire, qui donnerait une vision globale de l'organisation architecturale de la Citadelle, à placer sur pied, dans le Parc Saint-Etienne.

Pour rappel, le projet initial pour 29 autres panneaux coûtait 51 463,72 € dont 10 292,74 € TTC à la charge de la Ville de Besançon. Le panneau supplémentaire aura un coût de 2 347,10 €, soit 469,42 € TTC à la charge de la Ville de Besançon.

Aussi, il est proposé de rédiger un avenant à la convention initiale pour créer ce dernier panneau selon les mêmes modalités financières (80 % Région - 20% Ville - budget Citadelle).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant à cette convention de partenariat et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

M. ACARD et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danièle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2